

# Pour une véritable réflexion autour de l'éducation publique

***ATSEM, animateurs, Enseignants, Parents d'élèves,  
Tous acteurs dans « la société éducative »***

L'actuel gouvernement a décidé d'engager, dès la rentrée 2013, la réforme des rythmes scolaires. Le décret d'application à peine paru, les collectivités territoriales, par la voix de l'association des Maires de France, s'inquiètent déjà du coût supplémentaire, non évalué précisément, que va générer cette mesure dans un contexte budgétaire déjà morose.

Rappelons en effet qu'elle s'inscrit dans une perspective de baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement 1.5 milliards d'euros en moins pour 2014 et la même somme pour 2015.

Si l'inquiétude des collectivités locales porte davantage sur le surcoût occasionné par sa mise en oeuvre, elle génère également des craintes, tant du côté du personnel enseignant que de celui des agents de la fonction publique territoriale. (Agent territorial spécialisé en école maternelle, Adjoint technique, Adjoint technique en Ecole Primaire (Paris), animateurs) qui interviennent tant sur le temps scolaire que périscolaire et extrascolaire.

Dans toutes les villes de France, la colère monte et les interrogations se multiplient, se traduisant par l'émergence de spéculations quant aux modalités de mise en oeuvre : terminer la journée à 15 h 30 impliquerait d'organiser la dernière heure de la journée sans que les enfants ne sortent de l'école ?

augmenter le temps méridien, ce serait négliger les enfants qui ne mangent pas à la cantine et qui seraient, pour certains, probablement livrés à eux-mêmes jusqu'à 14 h 30 ?

Ces mesures ne seront pas sans incidence non plus sur les parents d'élèves, parfois en situation de précarité professionnelle, soumis à des horaires décalés.

Pourtant, s'opposer à cette réforme pourrait être considéré, par l'opinion publique, comme un refus de revoir l'aménagement du rythme de vie de l'enfant à l'école et hors école, ce qui soulève la question suivante : est-ce bien de cela seulement dont souffre notre système éducatif ?

Le gouvernement essaie de nous convaincre que ce projet est reçu favorablement, or, le Conseil Supérieur de l'Enseignement auquel a été soumis le décret, l'a rejeté à une large majorité de ses membres.

Pour la CGT, la réforme des rythmes scolaires ne peut être mise en oeuvre sans une transformation réelle de l'organisation du temps de l'enfant en lien avec les contenus et la finalité de l'Education.

Pour mener à bien les transformations dont notre société a besoin, il faut un projet éducatif ambitieux et une véritable loi d'orientation qui ne se limite pas à quelques mesures de saupoudrage.

La grève du 12 février n'a pas permis aux acteurs incontournables de cette communauté éducative que sont les A.T.S.E.M, les animateurs et tout le personnel concerné de la FPT de faire entendre leur voix. Selon eux, il n'y aura réussite d'une réforme de la vie de l'enfant à l'école et hors école sans une véritable prise en compte des revendications propre à ces professions :

- Stabiliser les personnels dans les équipes (arrêter le turn over)
- Déprécariser les emplois en appliquant l'accès à l'emploi statutaire (arrêt du système d'embauche à la vacation car ce sont des emplois permanents)
- Valoriser le rôle des animateurs, des A.T.S.E.M, des autres personnels (agents techniques) en mettant en avant leurs missions éducatives
- Former continuellement les agents dans le cadre de leurs missions

## REINVENTONS LA SOCIETE DE DEMAIN

Le gouvernement, conscient du front qui se construit contre son projet, essaie de briser ce mouvement en tentant de créer une scission entre les personnels enseignants et les différents partenaires évoqués précédemment.

Ne vient-il pas, en effet, de proposer une prime de 400 euros pour les professeurs des écoles, prime qui compenserait la différence de traitement qui existe avec les enseignants du second degré ?

De même, un projet de loi portant sur les normes d'encadrement pour les temps périscolaires permettrait aux collectivités de réduire la masse salariale. (augmentation de 4 le nombre d'enfants par animateur)

Ne vaudrait il pas mieux revaloriser la valeur du point d'indice, perenniser les postes actuels ?

Ne vaudrait-il pas mieux privilégier la sécurité de l'enfant en préservant les normes d'encadrement actuel ?

Tous, parents, agents des collectivités, enseignants, sommes concernés par l'éducation de nos enfants, une éducation qui assure à toutes et à tous une réelle égalité des chances, une éducation dont les résultats ne se mesurent pas uniquement en terme de coûts, mais bien dans l'objectif de l'épanouissement de l'enfant, de l'apprentissage de la vie en commun et des valeurs de la République.

***Pour que s'engage une véritable réflexion autour du rôle de l'éducation dont les enjeux sont, ne l'oublions pas, l'éducation des adultes de demain, futurs acteurs d'une société que nous souhaitons plus juste, plus solidaire, dans laquelle l'humain devra avoir une place centrale !***